Assemblée générale 2022 - Procès-verbal

Objet	Assemblée générale 2022 - Procès-verbal
De	Constanze Semmelmann, ProLitteris
Date	25.06.2022
Temps	de 13 h 30 à 14 h 45
Voix représentées	158

Table des matières

1 Procès-verbal de la dernière assemblée générale 1
2 Rapport d'activité 2021 avec comptes annuels 2
3 Décharge 7
4 Élections au conseil d'administration 7
5 Varia 9

(Stefan Keller, président de ProLitteris, ouvre l'Assemblée générale 2022).

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Chers membres de ProLitteris - Mesdames et Messieurs. Bienvenue à l'Assemblée générale de ProLitteris. Nous sommes heureux de pouvoir passer une demi-journée ensemble et remercions tous les membres et tous les invités de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent à ProLitteris, la Coopérative pour les droits d'auteur de littérature et d'art. Parmi les invités, je salue aujourd'hui très chaleureusement l'ancien président de ProLitteris, Monsieur Men Haupt, mon prédécesseur, et, en tant que représentante de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Madame Sibylle Wenger Berger. Je suis heureux de vous voir ici, je suis heureux que vous soyez là ! Monsieur Jochen Kelter, ancien président de ProLitteris, est malheureusement empêché pour des raisons de santé.

Nous proposons comme scrutateurs : Christian Herbert Hildebrand et Corrado Magro. Y a-t-il des objections à cela ? Ce n'est pas le cas. Je vous signale que, comme d'autres coopératives, nous demandons votre accord et votre désaccord, c'est-à-dire oui et non. Les abstentions ne comptent pas comme des voix exprimées, ce qui est d'ailleurs expressément stipulé dans les nouveaux statuts.

L'ordre du jour et les documents relatifs à l'Assemblée générale sont accessibles sur notre site Internet. Nous remettrons le Prix ProLitteris aujourd'hui à 15 heures, après l'Assemblée générale. Nous aurons ensuite le temps de partager un apéritif et un repas. Je m'en réjouis.

1 Procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Stefan Keller, président de ProLitteris :

La dernière assemblée générale a eu lieu en ligne le 28.06.2022. Le procès-verbal consigne le résultat des votes de l'époque. Y a-t-il des demandes de parole concernant le procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas. Je vous demande de confirmer l'approbation du procès-verbal en levant la main. Il semble qu'il y ait une nette majorité. Ceux qui ne souhaitent pas approuver le procès-verbal sont priés de lever la main maintenant. Il n'y a pas d'opposition. Le procès-verbal est donc approuvé sans opposition.

2 Rapport d'activité 2021 avec comptes annuels

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Contrairement aux œuvres musicales et scéniques, qui dépendent très fortement des représentations, nos catégories d'œuvres texte et image ont été peu touchées par la pandémie de coronavirus. ProLitteris a licencié un peu moins d'utilisations d'œuvres d'art pour des expositions, mais a pu réaliser les recettes des années précédentes même en période de pandémie, en 2020 et 2021. C'est en premier lieu une performance du personnel, qui a dû s'adapter au travail à domicile et aux moyens de communication électroniques. Les frais administratifs ont à nouveau baissé et la prestation déterminante de ProLitteris, la répartition des redevances de droits d'auteur aux ayants droit, a augmenté à 26 millions de francs pour l'exercice 2021.

Avant de donner la parole à notre directeur, nous souhaitons rendre hommage aux membres décédés en 2019, 2020 et 2021 - nous devons cette fois-ci faire une rétrospective sur trois années entières en raison des assemblées générales organisées deux fois en ligne.

Les personnes dont les noms s'affichent maintenant nous ont quittés. Nous nous arrêtons un instant sur ces membres décédés de ProLitteris.

Après ce moment de silence, nous poursuivons l'assemblée générale. Je donne la parole à notre directeur, Philip Kübler, pour une rétrospective de l'année 2021.

Philip Kübler, directeur de ProLitteris :

Je vous salue toutes et tous au nom de la direction et au nom des collaboratrices et collaborateurs de ProLitteris qui s'engagent chaque jour pour vos redevances du droit d'auteur.

Les chantiers de l'année écoulée figurent en mots-clés dans le rapport annuel. Depuis la fin de l'année, presque six mois se sont écoulés. Comme chantier actuel nous avons conclu un tarif important, le Tarif Commun 8 qui remplace sept tarifs avec les numéros 8 et 9. Ce tarif couvre les redevances des entreprises et de l'administration publique et d'autres utilisateurs en Suisse et au Liechtenstein. Le domaine de gestion de ce tarif représente un tiers de notre chiffre d'affaires avec environ 10 millions de francs. Nous avons pu conclure les négociations de ce tarif avec succès il y a quatre semaines.

Nous sommes également parvenus à un résultat avec la SRG SSR, qui va permettre d'encaisser des redevances pour les utilisations à la radio et à la télévision ainsi que sur les chaînes en ligne et de se projeter dans l'avenir. C'est important du point de vue stratégique comme ProLitteris a commencé dans ce domaine.

A l'étranger, nous sommes en train d'affiner et d'étendre nos relations commerciales avec VG WORT, la société allemande pour les droits d'auteur de littérature.

Et au sein même de ProLitteris, nous travaillons sur le nouveau portail avec une informatique multidimensionnelle ainsi que sur la mise en place d'une transparence financière encore meilleure.

Lorsque nous nous penchons sur l'exercice 2021, nous pouvons tout d'abord laisser les chiffres parler d'eux-mêmes. Dans un environnement de plus en plus exigeant, nous avons

maintenu les recettes au niveau actuel d'environ 35 millions de francs et les frais administratifs - que nous pouvons influencer plus directement - ont baissé de près d'un demi-million de francs. Ce faisant, nous faisons et fournissons plus, pas moins. Vous le remarquez aussi en tant que membre : Depuis quelques années, nous renouvelons et améliorons tous les domaines importants de notre activité. Il ne sera pas possible autrement de s'occuper de plus de 15'000 membres et, un jour, de près de 100'000 utilisateurs payants.

Nous avons de nouveaux statuts, de nouveaux textes sur le site Internet, un nouveau règlement de répartition, de nouvelles dénominations des domaines d'activité et des équipes, plusieurs nouveaux tarifs et partenariats.

Comme de nombreuses entreprises économiques, ProLitteris se trouve au cœur du processus de numérisation. Il en va de même pour le droit d'auteur, notre domaine d'activité : les hommes et les machines qui communiquent sur Internet nous occupent quotidiennement. A cela s'ajoute un cadre juridique et international complexe pour nos activités commerciales. Et il faut toujours faire le lien avec la culture, la littérature et l'art, et nous devons tenir compte des conditions de vie et de travail des auteurs, des artistes, des photographes et des éditeurs.

Nous abordons maintenant un changement qui concerne tous nos membres. Il s'agit du nouveau portail ProLitteris et du remplacement des anciens contrats de membre et de mandat. J'aimerais donner la parole à Constanze Semmelmann, notre responsable des affaires juridiques et internationales, pour une brève présentation de la solution que nous avons développée au cours des derniers mois et avec laquelle nous reviendrons bientôt vers vous.

Constanze Semmelmann, responsable des affaires juridiques et internationales :

Merci beaucoup. Comme vous le savez, des contrats sous forme papier sont un peu démodés à l'ère numérique et peu durables à long terme. C'est pourquoi, cette année, nous invitons tous nos membres à renouveler leurs contrats de membre et de mandat sur notre nouveau portail Internet.

Certains des termes du contrat sont nouveaux, mais le fond n'a pas beaucoup changé.

Désormais, nous parlons du "contrat de gestion" et de l'"affiliation" comme de deux choses distinctes. Le contrat de gestion porte sur les licences et les redevances pour l'utilisation de vos œuvres. L'affiliation concerne l'appartenance à la coopérative, comme vous le voyez aujourd'hui en direct. Il s'agit de droits d'élection et de vote à l'assemblée générale et d'éventuelles rentes et aides d'urgence pour les auteurs. Sur le fond, cette répartition ne change rien.

Une invitation que vous recevrez de ProLitteris vous indiquera comment vous connecter au portail ProLitteris. De cette manière, vous renouvellerez votre contrat existant avec ProLitteris :

Vous accédez à votre nouveau contrat en 5 étapes seulement :

1. Démarrez votre navigateur.
2. Ouvrez l'URL https://prolitteris.ch/aktivierung.
3. Saisissez votre code d'activation.
4. Après avoir saisi le code d'activation, le système vous guide à travers les procédures prévues. Si nécessaire, nous vous assisterons par e-mail, chat ou téléphone.

5. Vous cliquez sur les données de profil et de droits et envoyez votre demande de contrat de gestion avec ou sans sociétariat.

Notre service clientèle vous aide de son mieux par téléphone, par e-mail et par une fonction de chat sur le portail ProLitteris. Si cela s'avère nécessaire dans un cas particulier, nous vous guidons également à travers les procédures à l'écran ou pouvons préparer avec vous le contrat au téléphone.

Vous trouverez sur le portail un grand nombre de vos données pré-remplies. Si nécessaire, vous actualisez ces données personnelles et le catalogue des droits.

Après quelques minutes, vous devriez arriver à la conclusion. Il est important de renouveler votre sociétariat en signant le formulaire prévu à cet effet et de le retourner à ProLitteris. Ensuite, envoyez la demande pour un nouveau contrat de gestion.

Normalement, ProLitteris confirme votre contrat de gestion et votre sociétariat. Ainsi, en tant que membre et avec vos données, vous êtes entrés dans le 21e siècle. A l'avenir, de plus en plus de services tels que les déclarations, les décomptes et la communication passeront par le portail.

Grâce à des données récentes et à la gestion numérique des données, nous pouvons négocier de manière plus professionnelle et plus efficace avec les utilisateurs et les sociétés de gestion étrangères. A moyen terme, ProLitteris économisera de l'argent que nous pourrons vous reverser sous forme de redevances plus élevées. A l'avenir, vous gérerez vous-même vos données personnelles et juridiques. ProLitteris s'appuie sur les données saisies sur le portail, par exemple pour les versements de redevances.

Nous nous réjouissons de vous accueillir bientôt sur le portail. Bien entendu, nous nous réjouissons encore plus de pouvoir confirmer rapidement vos contrats et affiliations renouvelés.

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Je remercie Philip Kübler, notre directeur, pour son rapport, et Constanze Semmelmann pour ses explications sur le portail de ProLitteris. Je donne maintenant la parole à Werner Rohner, président de la Fondation sociale, pour une brève présentation des prestations sociales de ProLitteris.

Werner Rohner, président de la Fondation sociale:

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Nous avons pris congé de Rolf Niederhauser en tant que président de la Fondation sociale, même si cela s'est fait un peu en silence en raison de la pandémie. ProLitteris veille non seulement à ce que nos droits d'auteur soient respectés et à ce que nous soyons rémunérés pour l'exploitation commerciale de nos œuvres, mais elle offre également un soutien solidaire à ses membres qui se trouvent dans une situation matérielle difficile. A cet effet, elle cède chaque année 10% des recettes réalisées en Suisse à la fondation sociale de ProLitteris.

En 2021, un total d'environ 2,5 millions de francs a ainsi été versé à 553 bénéficiaires de rentes. Le montant de nos aides d'urgence s'est élevé à environ 50'000 francs.

Contrairement à une expertise actuarielle obligatoire et à nos craintes, le nombre de personnes ayant droit à une rente n'a pas augmenté aussi fortement que prévu, de sorte que nous avons bon espoir de pouvoir maintenir les versements de rentes au niveau actuel à l'avenir également.

Je combine mon bref rapport annuel avec un appel à vous : contactez-nous si vous ou quelqu'un que vous connaissez se trouve soudainement dans une situation économique difficile. Et pour que vous sachiez à qui vous avez affaire, je voudrais demander à Sandra Renaud de se lever. Elle répond à vos questions ainsi qu'à vos demandes avec une grande discrétion - merci beaucoup pour cela et en général pour votre travail engagé.

Si vous avez d'autres questions, elle et moi serons heureux de vous aider lors de la partie plus conviviale.

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Je remercie Werner Rohner, le président de la Fondation sociale. Je donne maintenant la parole à Thomas Kramer, président de la Fondation Fonds culturel, pour une brève présentation de notre soutien à la culture.

Thomas Kramer, président du Fonds culturel :

La Fondation culturelle est la deuxième fondation liée à ProLitteris et financée par les redevances de droits d'auteur. Contrairement à la Fondation sociale, la Fondation culturelle ne reçoit pas 10%, mais 1% des recettes. Son budget annuel s'élève donc à environ 300'000 francs. La Fondation culturelle soutient ainsi des manifestations et des projets culturels dans les différentes régions du pays. En 2021, le conseil de la fondation a évalué 71 demandes écrites et motivées. Il a approuvé 48 demandes pour un montant total de 235 768 francs. Les contributions à des œuvres, les contributions à des personnes individuelles et les contributions au fonctionnement d'institutions ne sont pas possibles.

Le deuxième champ d'action du Fonds culturel est le Prix ProLitteris. Ce prix est décerné chaque année sur la base d'une décision d'un jury indépendant. Aujourd'hui a lieu la remise du Prix ProLitteris de cette année, et plus précisément pour la catégorie journalisme.

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Merci pour le rapport de Thomas Kramer au nom du Fonds culturel. Nous en avons terminé avec la présentation du rapport d'activité 2021 et des comptes annuels. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce point de l'ordre du jour ?

Question Viviane Berg : La deuxième phrase du rapport d'activité relatif à 2021 commence par l'affirmation selon laquelle ProLitteris a mis en place un nouveau portail. Je n'ai pas trouvé cette mise en œuvre sur le site Internet. Ma question est donc la suivante : ce portail existe-t-il déjà ?

Réponse de Philip Kübler : Le portail ProLitteris a été lancé en décembre 2021 pour les nouveaux membres et est opérationnel depuis lors. En revanche, la migration des 15'000 contrats existants aura lieu cette année. Le rapport annuel est donc correct. Il faut distinguer le portail du site Internet : On accède au portail de ProLitteris par les liens Login et Enregistrement.

Question Alève Mine : Nous avons souvent entendu aujourd'hui que tout doit devenir numérique. Mais il y a un problème si un livre numérique reste sans redevance faute de possibilité d'inscription. Que se passe-t-il en outre avec les données lorsqu'elles sont gérées numériquement ?

Réponse de Philip Kübler : Le droit à redevance des œuvres sur Internet présuppose que celles-ci puissent être déclarées à la répartition en ligne sans protection contre la copie et

qu'une reproduction ait lieu dans l'étendue et le but autorisés par la loi d'un point de vue statistique, c'est-à-dire dans l'enseignement, sous forme d'extraits pour l'information et la documentation internes et pour l'usage privé, par exemple à la suite d'un téléchargement payant. Jusqu'à présent, ce sont donc surtout les éditeurs de médias qui participent à la distribution en ligne. Il n'est pas exclu et il serait souhaitable qu'à l'avenir, davantage d'éditeurs de fiction et de sciences intègrent des marqueurs de comptage sur leurs sites web pour la réparition en ligne et permettent ainsi une participation à la répartition en ligne. Il existe donc une possibilité de redevance des œuvres numériques. Cette réponse est-elle satisfaisante ?

Alève Mine : Plutôt non, car les possibilités de comptage des œuvres en ligne sont très limitées et ne sont pas adaptées à tous les types de livres. Il faut des réglementations supplémentaires.

Philip Kübler : Je me souviens maintenant que nous avons déjà eu des échanges intensifs par e-mail. Nous prenons en compte votre suggestion, nous développons en permanence les répartitions et restons volontiers en contact sur ces questions. ProLitteris doit tenir compte de la probabilité de copie des œuvres, ce qui, selon les statistiques, est particulièrement vrai dans le domaine des médias. Concernant votre question sur les données : Rien n'a changé, nous ne traitons que les données nécessaires à la relation avec ProLitteris. Le portail ne change rien à la protection des données, mais seulement à votre possibilité d'introduire et de modifier vous-même les droits et les données.

Laurent Duvanel : Avec le nouveau portail et les nouveaux contrats, j'espère qu'il n'y aura pas beaucoup de formulaires à remplir ?

Constanze Semmelmann : Non, dans le cas normal, seule la déclaration d'adhésion est un formulaire séparé. Vous saisissez les autres données directement sur le portail. Ce n'est que pour les contrats avec les héritiers que d'autres formulaires sont nécessaires.

Daniel Rüegg : Il y a désormais trois répartitions. Ce qui n'est pas clair pour moi : les livres audio peuvent-ils aussi participer ?

Philip Kübler : Nous nous sommes penchés de manière approfondie sur les livres audio et les œuvres audio en général. Dans la répartition en ligne, les textes et les images sont pris en compte, mais pas les audios. La raison en est, comme pour la question précédente, la fréquence de copie : les livres audio sont téléchargés, et ce en tant qu'œuvres complètes et en général sans autre processus de copie, raison pour laquelle ils échappent à l'obligation légale de redevance selon les règles de la loi sur le droit d'auteur. La copie continue de livres audio a massivement diminué avec la disparition des lecteurs de CD et de DVD dans les terminaux. En conséquence, ProLitteris a supprimé la répartition pour les supports de données physiques avec le règlement de répartition 2022 - il n'y avait pratiquement plus de déclarations et la répartition n'était donc plus conforme à la loi. Les livres audio et les vidéos, y compris les textes parlés, sont donc de plus en plus utilisés en ligne. Mais ils ne sont plus copiés au sens de la licence légale et de l'obligation de redevance, car il n'y a qu'un streaming ou un téléchargement unique dans un service de musique et d'audio comme Apple, Spotify ou Audible. Malgré tout, nous avons examiné une extension de la réparition en ligne et en avons discuté au sein du comité directeur. J'ai personnellement rédigé un mémo à ce sujet que je vous montrerais si cela vous intéressait. Nous n'avons cependant pas trouvé de moyen de rémunérer la diffusion de livres audio sur Internet. Nous pouvons volontiers en discuter plus en détail.

Stefan Keller, président de ProLitteris :

En référence aux documents présentés, je vous demande maintenant d'approuver le rapport d'activité et les comptes annuels. Celles et ceux qui, au nom de l'Assemblée générale, soutiennent cette approbation sont priés de lever la main maintenant.

Y a-t-il des voix contre ? Pas de vote contre.

Le rapport d'activité 2021 et les comptes annuels sont donc approuvés sans opposition.

3 Décharge

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Notre prochain point à l'ordre du jour est la décharge, la décharge des organes. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce point de l'ordre du jour ?

Qui est d'accord de décharger le comité, la direction et l'organe de révision de leur responsabilité civile pour l'année écoulée du point de vue de l'assemblée générale ?

Y a-t-il des voix contre ? Aucune.

La décharge des organes est donc accordée sans opposition.

4 Élections au Conseil d'administration

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Nous passons à l'élection de confirmation au sein du Comité directeur de ProLitteris et à l'élection de deux nouveaux membres.

Tout d'abord, la **confirmation de 8 membres du comité**. Le comité propose les membres suivants pour un mandat de quatre ans :

- Hans-Peter Burla
- Fabio Casagrande
- Claude Darbellay
- Peter Haag
- Régine Helbling
- Thomas Kramer
- Alexandra Maurer
- Nicole Pfister Fetz

Y a-t-il d'autres candidatures ou des demandes de parole à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Je propose que ces membres du comité directeur se présentent à l'élection par une décision commune. Je ne vois pas de demande de parole.

Nous allons donc voter sur la réélection de ces personnes. Ceux qui sont d'accord sont priés de lever la main.

Qui a voté contre l'élection des membres du comité directeur mentionnés ? Aucun.

Les personnes mentionnées sont donc élues sans opposition. Je félicite les personnes élues.

Il s'agit maintenant d'élire **deux nouveaux membres du comité directeur**. Deux démissions en sont la cause. Le comité directeur vous propose d'élire deux personnes profilées pour la durée habituelle de quatre ans :

Lisa Christ et Urs Thalmann. Lisa Christ vit à Zurich. Elle est poète de scène, satiriste, présentatrice et auteure. Urs Thalmann est domicilié à Fribourg. Il est juriste et directeur d'Impressum, l'association professionnelle des professionnels des médias.

Je leur demande de se lever un instant.

Avec ces deux nominations, nous assurons à la fois la continuité et l'innovation. La candidate et le candidat s'intéressent au droit d'auteur et à la coopérative ProLitteris. Urs Thalmann connaît ProLitteris pour avoir déjà siégé au Conseil d'administration, et Lisa Christ, que nous connaissions déjà en tant qu'artiste, a fait notre connaissance et celle de ProLitteris lors d'entretiens préliminaires. Je suis convaincu que le Conseil d'administration est ainsi parfaitement équipé pour l'avenir et qu'il continuera à collaborer de manière optimale avec la direction, tout en la surveillant de près et en la conseillant de manière compétente. Le Conseil d'administration est en effet un organe au sein duquel les connaissances pratiques quotidiennes des auteurs et des éditeurs se heurtent aux connaissances spécialisées des juristes et des spécialistes du droit d'auteur.

La proposition de Lisa Christ et Urs Thalmann a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce point de l'ordre du jour ?

Ceux qui approuvent l'élection de Lisa Christ sont priés de lever la main maintenant.

Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Lisa Christ est donc élue sans opposition. Lisa Christ accepte son élection. Toutes nos félicitations.

Ceux qui sont d'accord avec l'élection d'Urs Thalmann sont priés de lever la main maintenant.

Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Urs Thalmann est donc élu sans opposition. Urs Thalmann accepte son élection. Toutes nos félicitations.

Je félicite chaleureusement les élus et les remercie de leur confiance.

Pour l'élection du président, je donne la parole à Philip Kübler.

Philip Kübler, directeur de ProLitteris :

Comme cela le concerne lui-même, je vous demande, à la place de Stefan Keller, si vous êtes d'accord avec sa réélection en tant que président de ProLitteris jusqu'en 2024. Le président est élu tous les deux ans. Y a-t-il une demande de parole ?

Question Christian Rüegg : Combien de fois une réélection peut-elle avoir lieu ?

Réponse de Philip Kübler : Les membres du comité directeur peuvent être élus 4 fois pour 4 ans. Le président peut être élu au maximum 4 fois pour 2 ans. C'est ce que prévoient les statuts depuis 2020. A titre de réglementation transitoire, les durées de mandat antérieures sont prises en compte pour moitié.

Que ceux qui sont pour cette élection lèvent la main. C'est une grande majorité.

Ceux qui sont contre sont priés de lever la main maintenant. Pas de vote contre.

Stefan Keller est donc réélu président de ProLitteris pour deux ans, sans opposition.

Stefan Keller, président de ProLitteris :

Mesdames et Messieurs, chers membres de ProLitteris, je vous remercie de votre réélection. Le président de ProLitteris a un mandat de huit ans maximum. Comme j'ai été élu pour la première fois en 2018, je suis déjà arrivé au moins au milieu. Ces quatre années ont été passionnantes et instructives, avec un excellent Conseil d'administration et un directeur brillant : marquées par le renouveau, la réforme, la proximité avec les membres et les utilisateurs et

la volonté de toujours plus de transparence. Je tiens à remercier le Conseil d'administration et le directeur pour cela et je me réjouis des deux années à venir.

5 Varia

Stefan Keller, président de ProLitteris :
Sous Varia, il y a de la place pour les demandes et les questions du public, pour autant qu'elles se prêtent au présent cadre d'une assemblée générale. Il ne s'agit donc pas de conseils individuels, mais de questions générales sur lesquelles nous pouvons vous dire quelque chose. Nous vous prions d'être bref et de mentionner votre nom au début de votre intervention afin qu'il apparaisse dans le procès-verbal et que la direction puisse vous contacter si nécessaire.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Question Viviane Berg : J'ai remarqué la volonté de standardisation, ce qui me laisse un peu perplexe. Un autre sujet est la tenue de l'assemblée générale. "Dans la mesure où la loi le permet et où c'est techniquement possible, l'assemblée générale pourra à l'avenir se dérouler par voie électronique". C'est ce que nous avons accepté avec les nouveaux statuts. Je trouve que les réunions personnelles sont importantes. J'aurais aimé que le Conseil d'administration me dise si davantage d'assemblées générales en ligne seraient organisées à l'avenir. Je souhaiterais également que les assemblées générales se tiennent physiquement à l'avenir.

Réponse de Stefan Keller : Les assemblées générales physiques sont personnellement importantes pour moi. Les assemblées électroniques sont plutôt stériles. Le Conseil d'administation est intéressé par le maintien de l'assemblée générale physique.

Question Martin Huber : Quand il s'agit de la numérisation, il y a de nombreux problèmes techniques ou juridiques pour les ayants droit. Y a-t-il une possibilité de faire face à ces problèmes juridiques en faisant du lobbying auprès des politiques ?

Philip Kübler : En matière de lobbying, ProLitteris a un cap : nous nous engageons pour un droit d'auteur qui fonctionne et pour des améliorations de la loi et de son environnement. Exiger de nouvelles bases légales pour les redevances serait en revanche la tâche des associations professionnelles et de branche, comme Suisseculture par exemple. Nous y participons, je suis personnellement membre du comité. ProLitteris elle-même est un prestataire de services et un exécutant pour la gestion, pas une association professionnelle ou de branche. En ce qui concerne l'effet de la numérisation sur le droit d'auteur : la loi sur le droit d'auteur est neutre sur le plan technologique et donc, en principe, équipée pour le changement numérique. Sur Internet, il ne doit pas y avoir d'utilisations qui ne soient pas autorisées par les ayants droit. Mais cette activité ne doit pas passer par les sociétés de gestion. Les redevances de ProLitteris dans le cadre de la gestion collective obligatoire sont liées aux copies ou aux diffusions. Celles-ci diminuent à long terme. Lorsqu'il n'y a plus de copies ou de diffusions, mais uniquement des streams et des vues, la copie ou la diffusion ne constituent plus un point de rattachement pour la redevance. Ici, les utilisations se déplacent en permanence. C'est pourquoi il est si important que nous ayons garanti les tarifs communs 7, 8 et 9 pour les années à venir. Il existe également des approches pour de nouvelles redevances, mais elles ne sont pas encore généralisées. Actuellement, le Conseil fédéral prépare un droit à redevance pour les éditeurs de médias et les professionnels des médias. Selon le rapport de l'Institut de la propriété intellectuelle, de nouveaux droits pour les éditeurs de médias et les

œuvres journalistiques devraient être mis en consultation vers la fin 2021. ProLitteris pourrait être le prestataire de services adéquat à cet effet.

Question/communication Marie Bruelhart : Jean-Tinguely était un grand artiste d'origine fribourgeoise. Actuellement, il y a un projet de déplacer une fontaine de Tinguely à cause des rénovations à la gare de Fribourg. Je ne suis pas d'accord avec ce déplacement et je vous invite à exprimer votre opposition à ce projet.

Réponse de Stefan Keller : Merci beaucoup. Libre à vous de vous engager ici et de répondre à l'appel.

Question Marcel Jacquat : Je ne suis pas content avec le rôle du français dans le comité et lors de cette assemblée générale. Y-a-t-il des critères pour les nouveaux membres du comité ?

Réponse de Stefan Keller : Nous nous efforçons d'assurer une représentation équilibrée des langues, des régions linguistiques et des sexes au sein du comité. Nous nous efforçons également de progresser dans ce sens.

Question Johannes Wyss : Je reviens sur la nouvelle disposition des statuts concernant la possibilité d'une assemblée générale électronique. Je pense que la partie sociale est très importante.

Stefan Keller : Nous n'avons pas l'intention de supprimer l'assemblée générale physique.

Philip Kübler : J'aimerais encore préciser que nous comprenons le droit coopératif actuel de telle sorte qu'il faut un vote physique. L'assemblée générale de 2023 aura également lieu sur place, mais nous ne savons pas encore où. Le fait que les statuts contiennent la possibilité d'une assemblée générale en ligne est une préparation pour l'avenir, où la participation en ligne pourrait même éventuellement être prescrite. Dans ce cas, la tenue hybride, tant en ligne qu'en présence, deviendrait très exigeante.

Stefan Keller en réponse à une question intermédiaire sur le nombre de membres représentés : il y a aujourd'hui 158 participants avec droit de vote.

Question Daniel Rüegg : Ou sont les données des membres de ProLitteris et comment est-ce que leur protection est garantie ?

Réponse de Constanze Semmelmann : Les données de nos membres sont stockées soit en Suisse soit au sein de l'Union Européenne en cas de collaborations entre ProLitteris et des entreprises spécialisées situées dans l'Union Européenne.

Stefan Keller : Avec cette dernière réponse, nous arrivons à la fin de l'assemblée générale. Nous allons maintenant faire une courte pause et vous prions de revenir dans la salle à 15 heures précises. Nous vous prions de laisser vos écouteurs sur vos chaises. La cérémonie de remise du Prix ProLitteris sera brève. Nous laisserons tous les participants parler leur langue, cette fois sans interprète.

Ensuite, il y aura à boire et à manger, et nous nous réjouissons beaucoup des rencontres et des discussions personnelles.

(Fin de l'assemblée générale.)